

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## Votons CGT Spectacle aux élections TPE !

**N**ous, salarié-e-s du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, sommes lourdement touché-e-s par la crise sanitaire, économique et sociale. La Fédération CGT du spectacle se bat pour que nous puissions vivre de nos métiers et garantir nos conditions de travail en portant des propositions concrètes et en revendiquant un véritable plan de relance pour la culture.

La signature de pétitions, de décryptages, de tribunes, et l'organisation de rassemblements par la CGT Spectacle et ses syndicats, ont permis de mobiliser l'ensemble de la profession autour d'une idée commune : obtenir une année blanche pour toutes et tous les intermittent-e-s et la prise en compte de nos spécificités par le gouvernement.

### Nous avons obtenu ensemble, après de rudes batailles institutionnelles :

- le maintien des droits à l'Assurance-chômage jusqu'au 31 août 2021 pour tou-te-s les salarié-e-s intermittent-e-s et la « neutralisation » de la période de confinement ;
- l'adaptation du dispositif d'activité partielle aux artistes et techniciens intermittents du spectacle.

Certes, encore beaucoup de choses doivent être accomplies, mais une fois de plus nous constatons que ces victoires, attendues par toute la profession, n'ont été possibles que parce que nous avons agi de façon collective, rassemblée et unitaire.

Comme tous les quatre ans, en tant que salarié-e-s de très petites entreprises (TPE), nous sommes appelé-e-s à élire nos

représentant-e-s. Ces élections déterminent le poids de chaque organisation syndicale dans nos institutions sociales (Audiens, Afdas, CMB...), lors des négociations de conventions collectives et face aux pouvoirs publics. Il est donc important de voter.

### La CGT Spectacle toujours à nos côtés

Parce que nos métiers sont artistiques, passionnés, atypiques, fragiles et précaires, la CGT Spectacle est à nos côtés et lutte pour que nous disposions des mêmes droits sociaux que dans les entreprises de plus de 11 salarié-e-s.

Que nous soyons artistes, technicien-ne-s, chargé-e-s de production, agent-e-s d'accueil, chargé-e-s de communication, permanent-e-s ou intermittent-e-s, nous bénéficions des avancées sociales obtenues par la CGT Spectacle : salaires minima des conventions collectives, droit à la formation professionnelle Afdas, régime spécifique d'Assurance-chômage, caisse des congés spectacles, droits à congés maternité... Nous connaissons donc l'importance des combats qui ont été menés.

Nos droits sociaux demeurent fragiles et menacés. À ce titre, la CGT Spectacle et ses syndicats continuent de se battre pour les conserver et défendre l'obtention de nouveaux droits.

La CGT Spectacle est à l'origine du plan pour l'égalité entre femmes et hommes et contre les violences sexistes et sexuelles dans le spectacle, signé avec la Fesac. Parmi ses mesures, une cellule d'accompagnement psychologique et juridique des victimes de violences et harcèlements sexuels au travail est opérationnelle depuis juin 2020.

Dans les conventions collectives, nous demandons notamment la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Par ailleurs, nous défendons la création d'une commission hygiène, santé, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

dans le spectacle vivant – indispensable particulièrement en cas de crise sanitaire. Notre recours devant le Conseil constitutionnel a apporté des garanties pour préserver les spécificités de nos conventions collectives (ex : en matière de droits voisins) en cas de fusion des branches.

### **La CGT a déjà remporté plusieurs victoires**

Nous avons réussi à sauvegarder l'Afdas menacée par la réforme « Pénicaud ». Des combats restent d'actualité pour garantir aux intermittent·e·s du spectacle un droit effectif à la formation professionnelle permettant d'évoluer dans son métier ou de se reconvertir.

En 2018, nous avons obtenu devant le Conseil d'État la suppression de la certification sociale dans l'annexe VIII. Au cours de l'année 2020, nous avons obtenu la prolongation des droits. La mobilisation reste nécessaire pour que notre régime spécifique

d'Assurance-chômage demeure dans la solidarité interprofessionnelle et ne laisse aucune personne au bord du chemin. Nous demandons enfin la prise en compte de notre accord de janvier 2019 qui met fin à la mauvaise transposition par l'Unedic des règles d'écoulement des franchises.

Nous soutenons la mise en place d'un service public de la culture et de l'audiovisuel accessible à toutes et tous, sur tous les territoires, garantissant la diversité culturelle et soutenant l'emploi d'artistes. La CGT Spectacle s'est investie sur les questions environnementales en interrogeant notamment la pratique des métiers et soutient l'adoption et l'application d'un plan d'action écologique dans nos secteurs.

**Notre action collective est notre force. La CGT soutient un syndicalisme rassemblant toutes les travailleuses et tous les travailleurs pour définir collectivement et démocratiquement nos droits. Votons CGT !**

**Du 25 janvier au 7 février 2021,  
pour les élections professionnelles dans les TPE**

**Donnez-vous le droit,  
VOTEZ CGT !**